



Établissement public
chargé de la conservation et de la restauration
de la cathédrale Notre-Dame de Paris

Rapport d'activité 2023-2024 - Etablissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris - RNDP

En préambule, l'établissement souhaite rendre hommage au général Jean-Louis Georgelin.

Désigné par le président de la République dans les heures qui suivirent l'incendie d'avril 2019, président de l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris jusqu'à son décès accidentel le 18 août 2023, il a installé par sa volonté, son autorité et sa détermination, la confiance dans le relèvement du défi des cinq ans. Sa figure restera indissolublement attachée à la réussite de cette grande aventure collective qu'a été la renaissance de la cathédrale.

Synthèse

Les deux années 2023 et 2024 ont marqué, au prix d'une activité intense et d'une mobilisation sans faille de tous les agents de l'établissement, en lien étroit avec le diocèse de Paris, les architectes, entreprises, prestataires et partenaires institutionnels, le bon aboutissement de la mission pour laquelle l'établissement a été créé, la réouverture en 2024 de la cathédrale Notre-Dame de Paris, défi calendaire fixé par le président de la République dans les heures qui suivirent l'incendie.

Cette réussite a été saluée en France et dans le monde entier, la redécouverte de l'espace intérieur de la cathédrale, magnifié par les restaurations, ayant suscité le 7 et le 8 décembre l'enthousiasme des téléspectateurs du monde entier et des invités des cérémonies de réouverture, puis des très nombreux fidèles et visiteurs qui entrent depuis dans la cathédrale.

Cette réussite est celle de la volonté et de la mobilisation des plus de 2000 femmes et hommes engagés pour la renaissance de Notre-Dame de Paris, la réussite des talents et des savoir-faire que la France détient dans les métiers d'art et du patrimoine, comme dans les métiers de l'organisation, de la planification et de la logistique d'un grand chantier.

Elle a été accompagnée de la confiance des mécènes, donateurs et fondations collectrices et du plein respect des règles du code du patrimoine, de la commande publique et du travail, confirmés par la loi Notre-Dame de juillet 2019.

L'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris poursuit son activité à l'horizon 2028, d'une part en assumant la responsabilité de l'entretien-maintenance de la cathédrale et de sa sécurité incendie, en lien avec l'affectataire en charge de la sûreté du monument, d'autre part en préparant et conduisant des restaurations extérieures, nécessaires pour traiter des pathologies du monument antérieures à l'incendie, relatives à la tour sud et au chevet. Grâce à la confiance des mécènes de la cathédrale qui ont pour l'essentiel confirmé leurs promesses de dons, il utilisera pour ce faire la part des dons non utilisée pour les travaux réparant les dégâts de l'incendie.

1/ 2023-2024, troisièmes et quatrièmes pleins exercices de l'établissement public créé le 1^{er} décembre 2019

Un établissement atypique par sa mission, de droit commun pour ses règles et statuts.

L'établissement public administratif chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP RNDP) a été créé par la loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019¹ pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet.

Son fonctionnement et son organisation sont régis par le décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019², prévoyant sa création au 1^{er} décembre 2019 à l'issue d'une courte période de préfiguration de trois mois.

L'établissement Rebâtir Notre-Dame de Paris se situe dans le droit commun des établissements publics administratifs, de ce fait il obéit aux règles classiques des établissements sous tutelle du ministère de la Culture.

Ses spécificités tiennent aux circonstances de sa création – il a été voulu et créé sous l'impulsion du chef de l'État – et aux particularités de la mission – traditionnellement assurée par l'administration déconcentrée du ministère de la Culture- qui justifient son existence : « assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et des opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ».

Cette mission de l'établissement s'inscrit dans une forte contrainte de délai. L'objectif fixé par le président de la République est une réouverture de la cathédrale au culte et à la visite le 8 décembre 2024.

Enfin, l'établissement bénéficie d'un dispositif de financement inédit puisque la quasi-exclusivité de ses ressources provient du reversement des fonds issus de la souscription nationale mise en œuvre par la loi du 29 juillet 2019.

À sa mission essentielle viennent s'ajouter des missions complémentaires dont la principale consiste à « élaborer et mettre en œuvre des programmes culturels, éducatifs, de médiation et de valorisation des travaux de conservation et de restauration, ainsi que des métiers d'art et du patrimoine y concourant, auprès de tous les publics ».

¹ Loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet, article 9 : « Il est créé un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture.

Cet établissement a pour mission d'assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et des opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. (...) ».

² Décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

2023-2024, la solidité du fonctionnement des instances et de l'organisation interne de l'établissement Rebuild Notre-Dame de Paris.

Les années 2023 et 2024 ont montré un fonctionnement solide des différentes instances de la gouvernance de l'établissement telles qu'elles sont prévues par le décret du 28 novembre 2019 et l'agilité de fonctionnement de l'établissement. Elles confirment la mise en place d'un « *cadre solide et précis permettant le pilotage de l'établissement dans la transparence* » comme l'avait relevé la Cour des comptes³.

Eprouvée par la disparition accidentelle de son président, le général Jean-Louis Georgelin, à l'été 2023, la solidité de l'organisation mise en place s'est particulièrement révélée à cette occasion. Dans une continuité confortée par la nomination de Philippe Jost à la suite du général Georgelin, l'établissement a pu consolider les acquis, conforter la qualité de la relation de confiance avec tous ses partenaires et maintenir la dynamique de réussite dans son pilotage de la restauration de la cathédrale.

1.1- Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'établissement, dont la composition permet une gouvernance adaptée qui fait place, aux côtés de l'Etat, à l'affectataire culturel et à la ville de Paris, s'est réuni huit fois⁴, dans des formats divers (présentiel ou visioconférence). Plusieurs séances extraordinaires ont été motivées par l'examen de contrats, avenants ou conventions au montant excédant la délégation faite au président.

1.2- Le comité des donateurs

Ce comité est prévu par l'article 11 du décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement. Il est constitué de 19 membres représentant

³ Rapport de la Cour des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

⁴ 14 février 2023, 14 mars 2023, 27 juin 2023, 1^{er} décembre 2023, 12 mars 2024, 2 juillet 2024, 29 octobre 2024 et 26 novembre 2024.

les donateurs : jusqu'en 2021 il comprenait 10 membres⁵ puis la nomination de 9 nouveaux membres est intervenue à l'été de l'année 2022⁶.

Le comité s'est réuni le 12 janvier 2023, le 28 juin 2023, le 16 janvier 2024 et le 4 juillet 2024. Ces réunions ont permis de présenter les avancées des travaux de la phase de restauration de la cathédrale ainsi que les premiers besoins identifiés pour les travaux de restauration complémentaires, postérieurs à la réouverture.

1.3- Le conseil scientifique

La loi du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, a prévu, à son article 9, la création d'un Conseil scientifique placé auprès du président de l'établissement. Celui-ci est consulté sur les études et opérations de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Le conseil scientifique s'est réuni trois fois, le 6 juillet 2023 pour étudier le projet du diocèse de Paris pour l'aménagement intérieur de la cathédrale, le 14 décembre 2023 et le 13 juin 2024 pour des points d'avancement de la restauration et des informations sur la programmation et les perspectives d'études et de travaux de la troisième phase de travaux ainsi que sur le programme et le calendrier relatif à la création de vitraux dans la cathédrale.

Le comité de suivi du contrôle scientifique et technique s'est quant à lui réuni à trois reprises en 2023 et à deux reprises en 2024 (15 février, 31 mai et 27 septembre 2023 ; 26 mars et 28 mai 2024). Des points d'avancements réguliers des travaux de restauration lui ont été soumis afin de lui permettre un

⁵ Au 31 décembre 2024, outre le président de l'établissement, les membres du comité des donateurs sont :

- Le président de la Fondation Notre Dame, Mgr Laurent Ulrich représenté par Robert Leblanc, vice-président.
- Le président de la Fondation du patrimoine, Guillaume Poitrinal
- Le président de la Fondation de France, Pierre Sellal
- La présidente du Centre des monuments nationaux, Marie Lavandier
- Le président de Friends of Notre-Dame de Paris, Michel Picaud
- Bernard Arnault représenté par Jean-Paul Claverie, conseiller du président de LVMH
- Françoise Bettencourt Meyers représentée par Olivier Brault, directeur général de la Fondation Bettencourt Schueller et Alexandre Benais, directeur général adjoint de Téthys
- François Pinault représenté par Jean-Jacques Aillagon, directeur général de Pinault Collection
- Le président-directeur général du groupe Total, Patrick Pouyanné représenté par Namita Shah, présidente de la Fondation Total
- Le président du groupe L'Oréal, Jean-Paul Agon représenté par Christophe Babule, directeur général administration et finances

⁶ Décision n° 2022-08 du 5 juillet 2022 portant nomination des membres du comité des donateurs.

Sont ainsi admis les nouveaux membres suivants :

- Le président de Axa ou son représentant
- Le président du Groupe BPCE ou son représentant
- Le président de BNP Paribas ou son représentant
- Le président de la Société Générale ou son représentant
- Le président de la Fondation familles Martin et Olivier Bouygues/SCDM ou son représentant
- Le président de JCDecaux ou son représentant
- Le président de Fimalac ou son représentant
- Le président de Sanofi ou son représentant
- La présidente du conseil de la Région Ile-de-France ou son représentant

suivi et un contrôle réguliers des opérations en cours ainsi que des présentations sur des sujets plus spécifiques tels que le parcours de visite des tours, les installations techniques de la crypte Soufflot, le projet d'aménagement du diocèse et la relocalisation des œuvres dans la cathédrale.

1.4- Le comité d'audit et des investissements

Prévu par l'article 10 du décret statutaire de l'établissement, le comité d'audit et des investissements est placé auprès du conseil d'administration, auquel il donne des avis et présente chaque année une analyse de la situation économique et financière de l'établissement. Le comité suit le financement et l'exécution des dépenses et évalue la qualité du contrôle interne, budgétaire et comptable et du contrôle de gestion des risques.

Le comité d'audit et des investissements s'est réuni à huit reprises en 2023 et 2024 et s'est notamment consacré à l'examen des projets de budget, budget révisé, d'arrêté des comptes, ainsi qu'aux projets de marchés et conventions soumis à l'approbation du conseil d'administration.

1.5- Le contrat d'objectif et de performance

Le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement, approuvé par le conseil d'administration du 26 novembre 2020, a fait l'objet de son quatrième rapport annuel de performance (RAP) en fin d'année 2023, lequel a constaté l'atteinte des objectifs de l'année. Il a été présenté au conseil d'administration qui l'a approuvé lors de sa séance du 12 mars 2024. Le cinquième rapport annuel de performance (RAP) relatif à l'année 2024, lequel constate l'atteinte des objectifs de l'année, fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration du 14 mars 2025.

1.6- La gouvernance interne

Dirigé par son président, le général Jean-Louis Georgelin jusqu'en août 2023 puis Philippe Jost à partir de septembre 2023, assisté du directeur général délégué, Philippe Jost jusqu'en août 2023 puis Maryline Guiry à partir de septembre 2023, l'établissement est organisé en trois directions :

- La direction des opérations (DO), sous la conduite de Sébastien Faure.
- Le secrétariat général (SG), sous la conduite de Maryline Guiry jusqu'en août 2023, remplacée à partir de septembre 2023 par Philippe Casset.
- La direction de la communication, du développement et de la programmation culturelle (DCDP), sous la conduite de Marie Yanowitz-Durand.

1.7- La gestion RH

Du point de vue des ressources humaines, après l'année de forte montée en puissance des effectifs en 2020, la poursuite de cette progression en 2021, et de stabilisation pendant l'année 2022, les années 2023 et 2024 ont permis de maintenir cette stabilité de l'effectif de l'établissement, à un niveau d'environ 36,8 équivalents temps pleins travaillés (ETPT).

Le plafond d'emplois de l'établissement pour 2023 s'établissait à 40,5 équivalents temps pleins travaillés (ETPT), dont 38 ETPT inscrits en loi de finances initiale (LFI) et 2,5 ETPT hors plafond de la LFI, financés par le mécénat de l'Institut supérieur des métiers en faveur des actions de mise en valeur du chantier et des métiers.

Les effectifs prévisionnels ont été ramenés, à l'occasion du vote du budget rectificatif, à 36,8 ETPT, soit 91% du plafond d'emploi.

L'exécution 2023 est conforme à cette reprévision. Les emplois rémunérés par l'établissement ont représenté en 2023 un total de 36,8 ETPT, contre 34,7 en 2022 (+2,1 ETPT). La part de ces emplois relevant du plafond de la loi de finances s'établit à 34,3 ETPT et les emplois hors plafond à 2,5 ETPT. Au 31 décembre 2023, l'établissement public rémunérait 36 personnes physiques représentant 35,8 équivalents temps pleins (ETP).

Les effectifs prévisionnels de l'établissement pour 2024 se situaient à 38,8 équivalents temps plein travaillés (ETPT), dont 36,3 ETPT rémunérés par l'établissement sous plafond de la loi de finances et 2,5 ETPT rémunérés sur les recettes issues du mécénat de l'Institut supérieur des métiers. S'y ajoutait 1 ETPT mis à disposition par le ministère des Armées contre remboursement, dont la charge ne pèse pas sur les dépenses de personnel, puisqu'il n'est pas rémunéré en propre par l'établissement, mais sur l'enveloppe des dépenses de fonctionnement.

Au 31 décembre 2024, pour les effectifs qu'il rémunère en propre, l'établissement public devrait avoir décompté 36,8 ETPT, soit un niveau identique à celui de 2023 et inférieur de 2 ETPT aux prévisions initiales. Deux emplois inscrits au budget 2024 à titre de précaution, pour faire face aux éventuels besoins supplémentaires, n'ont en définitive pas donné lieu à recrutement.

Alors même que le décret statutaire de l'établissement permet le recrutement de contractuels de droit privé, l'établissement n'y a toujours pas eu recours. Les personnels recrutés, issus du ministère de la culture et de ses établissements publics pour la plupart, sont quasi exclusivement soit des fonctionnaires détachés sur contrat soit des contractuels de droit public⁷.

Établissement public de mission concentré sur un projet unique et limité dans le temps, les cadres constituent plus des trois quarts de ses effectifs.

L'âge moyen des agents au 31 décembre 2023 se situait quant à lui à 41 ans et la proportion d'hommes et de femmes était respectivement de 39% et 61%. Pour 2024 il se situait à 40 ans et la proportion d'hommes et de femmes était respectivement de 40% et 60%.

⁷ Au 31 décembre 2023, la répartition des agents par nature de statut est la suivante :

- Contractuels de droit public : 25 agents
- Contractuels de droit privé : 0 agents
- Fonctionnaires détachés sur contrat : 12 agents
- Mise à disposition contre prise en charge : 1 agent

Au 31 décembre 2024, la répartition des agents par nature de statut est la suivante :

- Contractuels de droit public : 27 agents
- Contractuels de droit privé : 0 agents
- Fonctionnaires détachés sur contrat : 12 agents
- Mise à disposition contre prise en charge : 1 agent

1.8- L'activité financière et budgétaire

Les outils de pilotage, de contrôle interne et de maîtrise des risques élaborés à la création de l'établissement ont été mis en œuvre et actualisés autant que nécessaire en 2023 et 2024. Il s'agit principalement du tableau de bord de l'établissement, du contrôle interne budgétaire et comptable, de la carte des risques associée à un plan d'action de maîtrise des risques ainsi que de l'audit interne dont la mise en œuvre a commencé en 2021.

Les autorisations budgétaires sollicitées du conseil d'administration pour l'année 2023, en matière de dépenses, s'élevaient à 121 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 154 M€ en crédits de paiement (CP) à l'issue du budget rectificatif approuvé en fin d'exercice.

Les dépenses exécutées s'élèvent à des niveaux très proches de ces prévisions, puisqu'elles s'établissent à 120,7 M€ en AE et 153,8 M€ en CP, soit à hauteur respective de 99,8% et 99,9% des montants votés.

En matière de recettes, les recettes attendues (155 M€) ont toutes été constatées, qu'elles soient issues des versements par l'Etat des crédits versés aux fonds de concours ou des conventions de mécénat conclues en propre par l'établissement. Quelques recettes ont été enregistrées en sus, en fin d'exercice, pour 0,1 M€, portant le total des recettes encaissées en 2023 à 155,1 M€.

Le solde budgétaire des opérations de l'exercice, tel qu'il ressort des décaissements de dépenses et des encaissements de recettes constatés, s'élève à 1,3 M€, pour 1 M€ estimé au budget rectificatif, le différentiel s'expliquant par les quelques recettes imprévues, pour 0,1 M€, et par le très léger écart entre prévision et exécution en dépenses, pour 0,2 M€.

Les autorisations budgétaires sollicitées du conseil d'administration pour l'année 2024, en matière de dépenses, s'élevaient à 124,6 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 180,5 M€ en crédits de paiement (CP) à l'issue du budget rectificatif approuvé en fin d'exercice.

Les dépenses exécutées s'élèvent à des niveaux très proches de ces prévisions, puisqu'elles s'établissent à 120,8 M€ en AE et 176,9 M€ en CP, soit à hauteur respective de 97% et 98% des montants votés.

En matière de recettes, les recettes attendues (179,6 M€) ont presque toutes été constatées (179,5 M€), qu'il s'agisse de financements de l'Etat, de l'affectataire, de la Ville de Paris ou de recettes propres.

Le solde budgétaire des opérations de l'exercice, tel qu'il ressort des décaissements de dépenses et des encaissements de recettes constatés, s'élève à un excédent de recettes sur les dépenses de 2,5 M€, alors qu'un léger déficit de 0,9 M€ était attendu au dernier budget rectificatif. Le différentiel s'explique par les prévisions de dépenses non réalisées, pour 3,5 M€, qu'atténuent les quelques recettes non encaissées, pour 0,1 M€.

Enfin, le délai global de paiement des factures pour les années 2023 et 2024 est inférieur à 20 jours.

2/ 2023-2024, années concentrant le pic d'activité des travaux de restauration et la mise en œuvre de la réouverture de la cathédrale

2.1 Les travaux

Les années 2023 et 2024 ont été consacrées à la poursuite des travaux initiés en 2022 et à leur achèvement permettant d'assurer la réouverture de la cathédrale le 8 décembre 2024.

La poursuite et l'achèvement des travaux de restauration

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par la montée en puissance des travaux liés à la restauration de la cathédrale engagés dès 2022, puis à l'achèvement de l'ensemble des opérations prévues. Le chantier a avancé avec dynamisme tout au long de ces deux années en franchissant les jalons qui ont permis la réouverture de la cathédrale le 8 décembre 2024.

En 2023 le chantier a changé de physionomie pour une activité extrêmement soutenue qui aura duré jusqu'à l'automne 2024. Une grande partie des travaux préparatoires entamés en ateliers dans le courant de l'année 2022 se sont en effet concrétisés par des installations sur le monument dès le début de l'année 2023, dans le cadre d'une coactivité particulièrement dense, maîtrisée, en lien étroit et dans un travail conjoint avec les trois architectes en chef des monuments historiques maîtres d'œuvre et leurs équipes, grâce aux spécialistes et investissements consacrés à l'organisation, la coordination, la planification, la logistique et aux installations de chantier.

La charpente de la flèche après le montage à blanc de son tabouret, en atelier, a ainsi été acheminée sur l'île de la Cité pour être installée sur la cathédrale. Cette structure en chêne formant la base de la flèche, dont le montage sur la cathédrale s'est achevé en avril 2023, a pu être présentée au président de la République à l'occasion de sa visite du chantier du 14 avril 2023.

L'échafaudage a poursuivi son ascension jusqu'à 100 mètres de hauteur pour accompagner la reconstruction de la charpente de la flèche. Cette charpente en chêne massif a été achevée à la fin du mois de novembre 2023 conformément au calendrier programmé.

A un an de la réouverture, le président de la République est revenu sur le chantier le 8 décembre 2023. Il a pu constater le bon avancement des travaux et marquer, par le choix de cette date, l'engagement collectif à relever le défi de l'ouverture de la cathédrale le 8 décembre 2024

Le montage en 8 mois de la flèche au cœur de la cathédrale, taillée en moins d'un an en Lorraine, est un exploit du groupement des entreprises de charpente. La compétence et l'engagement au meilleur niveau des charpentiers, des bureaux d'études coopérants ainsi que des échafaudeurs ont permis d'atteindre cette performance hors de l'ordinaire.

Ancré à 30 mètres du sol, au-dessus de la croisée du transept, ce chef-d'œuvre de charpente est un enchevêtrement complexe d'environ 1000 pièces de bois d'une grande densité d'assemblages.

L'échafaudage d'un poids de 600 tonnes, comptant 48 niveaux et d'une hauteur de 96 mètres, édifié en même temps que la flèche, est une construction complexe étroitement imbriquée avec la

charpente, qui a permis la construction de la flèche en toute sécurité, en permettant le montage des 2000 assemblages de celle-ci.

Le 16 décembre 2023, après avoir été béni par l'archevêque de Paris au cours d'une cérémonie au pied de la cathédrale, le nouveau coq a été posé, parachevant ainsi l'élévation de la flèche à 96 mètres de hauteur.

Les couvreurs ornemanistes ont alors entamé les travaux de couverture de l'aiguille de la flèche afin de permettre la dépose rapide de l'échafaudage. Pour gagner en efficacité, tous les éléments constitutifs de cette couverture en plomb ont été préparés en atelier, en Lorraine, dont le préfaçonnage des tables de plomb en chevron de l'aiguille et de la couverture des pinacles de la base de l'aiguille.

À partir de la mi-décembre 2023, le travail de la pose des tables de plomb au sommet de la flèche a commencé, et a été finalisé en deux mois, à la mi-février, un exploit compte tenu des conditions météorologiques très défavorables. Les échafaudeurs ont ensuite débuté la dépose des étages supérieurs de l'échafaudage puis ont poursuivi la dépose jusqu'au niveau de la voûte de la croisée du transept.

Les travaux de reconstruction de la charpente de la nef et du chœur ont été réalisés en parallèle de ceux de la flèche.

A partir de la fin du mois d'août 2023, les charpentiers ont monté les fermes de la nef et du chœur qui forment l'ossature de la grande toiture de la cathédrale. Les charpentiers avaient commencé leur ouvrage plusieurs mois auparavant aux côtés des forestiers pour sélectionner les arbres sur pied, puis en atelier où ils ont taillé les grumes à la main et effectué le montage à blanc des charpentes, enfin aux abords de la cathédrale où ils ont assemblé les bois, sur les plateformes en bord de Seine avant que les fermes rejoignent le haut des murs de Notre-Dame.

Pendant tout l'automne 2023, les charpentiers ont levé une à une les fermes triangulaires qui composent la charpente de la nef et du chœur. L'achèvement de la reconstruction de la charpente du grand comble a été marquée par la pose de bouquets, conformément à la tradition des charpentiers. Ces cérémonies sont intervenues le 12 janvier 2024 pour la charpente du chœur et le 8 mars 2024 pour celle de la nef.

Les couvreurs ornemanistes ont pris la suite et sont intervenus entre mars et septembre 2024 sur le grand comble. La couverture est composée de tables de plomb, plaques de 3 à 4 mm d'épaisseur, d'une dimension d'environ 1,20 m par 50 cm et pesant 50 kg.

Ces opérations ont été achevées au début de l'été 2024 pour la nef et le chœur, ce qui a permis la pose, fin mai 2024, de la croix du chevet. Les travaux de couverture se sont achevés par la pose des crêtes de faitage, au nombre de 90, grands éléments de décors moulés d'un seul tenant.

Les couvreurs ont ensuite achevé la couverture des deux bras du transept de la cathédrale. Outre les ornements tels les crêtes de faitage, les transepts possèdent quatre lucarnes agrémentées de cadrans également restitués. L'ensemble de ce travail s'est achevé à l'automne 2024. Les échafaudages de couverture qui entouraient la toiture ont alors pu être déposés en totalité, laissant apparaître toute la silhouette de la cathédrale.

Parallèlement, les échafaudeurs ont débuté l'installation d'un nouvel échafaudage léger qui s'élève au pied de la flèche afin de permettre aux couvreurs d'achever dans le courant du premier semestre 2025 la couverture de la flèche et des gradins qui assurent le lien entre les différents bras de la cathédrale. À l'issue de cette opération, les statues des 12 apôtres, qui avaient été déposées 4 jours avant l'incendie et ont été entièrement restaurées, retrouveront leur place sur la nouvelle flèche.

La dépose de l'échafaudage de la flèche jusqu'au niveau des voûtes de la croisée du transept à compter de février 2024 a permis d'achever sa reconstruction, à partir des quatre grands arcs et de l'oculus qui en constituent la structure et qui avaient été mis en place dès le début d'année 2023. A la fin avril 2024, les maçons-tailleurs de pierre sont venus à la croisée du transept placer les pierres des voûtaines à l'aide de cerces de bois conformément aux modes constructifs d'origine et selon les règles de la stéréotomie. Le 24 mai 2024, les maçons tailleurs de pierre ont posé la dernière pierre de la voûte de la croisée du transept, marquant l'achèvement de la restitution des voûtes effondrées de la cathédrale.

Au centre et au sommet de cette grande voûte entièrement reconstruite, à 33 mètres de hauteur, se trouve l'oculus, entouré de quatre têtes d'anges et fermé par une toile représentant la Vierge à l'enfant, qui avaient été détruits dans l'incendie. La nouvelle toile a été installée en juin 2024. Tout autour de la toile, les quatre têtes d'anges en pierre de l'oculus sculptées et mises en place en début d'année 2023 ont ensuite retrouvé leur dorure.

L'échafaudage de la croisée du transept a pu ensuite être déposé, au mois de juillet 2024, achevant de libérer l'espace intérieur de la cathédrale.

En extérieur, les trois pignons de la cathédrale, Nord, Sud et Ouest fragilisés par le feu, ont été démontés dans leur quasi-intégralité entre la fin 2022 et le début du printemps 2023 afin d'être reconstruits avec des pierres neuves. Dans ce cadre, et aussi afin de resculpter des chimères et gargouilles qu'il n'était pas envisageable de reposer sur la cathédrale, un important travail de sculpture de pierre a été conduit, pour l'essentiel dans un atelier de sculpture installé sur le parvis à l'été 2022 et jusqu'au printemps 2024. Selon leur état, les sculptures ont été entièrement resculptées à l'identique ou partiellement complétées. Ces nouvelles sculptures ont ensuite été reposées sur les pignons reconstruits et au pied de la tour sud.

En parallèle les travaux de restauration intérieure, qui avait débuté dès le mois de mars 2022 se sont poursuivis afin d'achever le nettoyage et de la restauration simultanés des 42 000 m² des murs intérieurs de la cathédrale (grand vaisseau, collatéraux, déambulatoire, ainsi que l'ensemble des 24 chapelles que compte l'édifice).

Les vitraux des 39 baies hautes de la nef, du chœur et du transept ainsi que les vitraux de la sacristie qui avaient dû être déposés, après restauration en atelier ont été reposés dans la cathédrale à partir du début de l'année 2023 dans le transept sud puis dans la nef et enfin dans le transept nord.

La dépose des échafaudages à l'intérieur de la cathédrale, opérée en grande partie à l'automne 2023 et achevée en fin d'année pour le chœur, a permis de rendre accessibles les sols de la cathédrale et de poursuivre l'installation des réseaux techniques et électriques dans la cathédrale.

La totalité des réseaux et des installations techniques et électriques de la cathédrale existant au moment de l'incendie a été déposée en début d'année 2022 (curage des réseaux). Les travaux

d'aménagement des nouveaux réseaux techniques et électriques ont commencé en mars 2023 avec la réalisation d'une grande galerie technique enterrée au flanc sud de la cathédrale, longue de 80 mètres. Elle permet de rationaliser et d'acheminer tous les réseaux (eau, électricité, chauffage, etc) vers la cathédrale, à partir du sous-sol du presbytère où ont été installés les dispositifs centraux de l'alimentation électrique de la cathédrale, notamment le poste à haute tension, fourni grâce à un mécénat en nature.

A l'intérieur de la cathédrale, l'enfouissement des réseaux a commencé dès l'été 2023, permettant d'alimenter la cathédrale en toute sécurité et dans des conditions les plus discrètes et respectueuses du monument. Ces travaux ont nécessité l'intervention et un travail conséquent des archéologues de l'Inrap jusqu'au premier trimestre 2024 pour la réalisation des fouilles préventives dans toutes les zones où des creusements étaient nécessaires.

Enfin dans le cadre de la refonte de l'intégralité du dispositif de sécurité incendie (prévention, détection, intervention), des parois coupe-feu ont été installées dans la charpente, autour de la flèche, côté nef et côté chœur, afin d'éviter les risques de propagation en cas de départ de feu. Un système de brumisation, une première pour une cathédrale en France, a été installé dans les combles, géré depuis un nouveau poste central de sécurité incendie, mis en place au rez de chaussée du presbytère.

En accompagnement de ces travaux sur les réseaux, la repose du dallage sur le sol de la cathédrale a été faite tout au long de l'année 2024. Une fois reposé, poli et nettoyé, l'ensemble de ce dallage a été recouvert d'un plancher provisoire pour le protéger jusqu'à la fin du chantier.

L'évacuation des échafaudages intérieurs a également permis de poursuivre et achever plusieurs opérations de nettoyage et de restauration, notamment dans le sanctuaire du chœur. Il s'agit en particulier des décors du XVIII^e siècle, le groupe sculpté du Vœu de Louis XIII, les anges de bronze, la marqueterie de marbre du sanctuaire et les stalles du chœur.

De même les grilles du chœur et les éléments menuisés, du XIX^e siècle, - tambours des portes et chaire de la nef ont pu être nettoyés et restaurés.

L'espace de la croisée du transept, libéré de l'échafaudage à l'été 2024, a reçu en septembre 2024 le plateau liturgique, grand emmarchement constitué d'une structure métallique habillée de pierres, monté à blanc en atelier au printemps, qui a accueilli en octobre 2024 l'autel majeur en bronze ainsi que la cathèdre et l'ambon commandés par le diocèse de Paris.

Déposés à l'été 2020, les 8000 tuyaux du grand orgue ont retrouvé leur place au printemps 2024 sur la tribune occidentale, se raccordant ainsi aux éléments (sommiers, mécanismes de transmission des notes, console, soufflerie et porte vents) reposés au cours de l'année 2023. A partir d'avril 2024, les facteurs d'orgues ont procédé à l'accord et l'harmonisation du grand orgue, en bonne partie de nuit pour travailler en silence.

2.2 Préparation de l'entretien-maintenance de la cathédrale

La mission d'entretien-maintenance de la cathédrale, correspondant à la mission de conservation de la cathédrale, incluant la responsabilité de responsable unique de sécurité (RUS)^o a été confiée à

l'établissement pour une période transitoire de quelques années. Dans ce cadre un important travail de préparation et d'organisation, en lien étroit avec l'affectataire (recteur de la cathédrale et ses équipes) a été conduit par l'établissement, afin de mettre en place les prestations concernées, telles que l'armement « H24 » du PC de sécurité incendie et de définir de manière précise l'interface avec les prestations du ressort de l'affectataire (relative à l'exploitation de la cathédrale réouverte et à sa sûreté).

2.3 Projet de nouveaux vitraux dans les chapelles sud de la nef

La ministre de la Culture a confié à l'établissement la maîtrise d'ouvrage du projet, faisant suite à la proposition de l'archevêque de Paris de créer de nouvelles verrières dans six chapelles du bas-côté sud de la nef, proposition qui a reçu l'accord du président de la République. Dans le cadre de ce projet, financé par le budget de l'Etat, l'établissement, avec l'aide d'un comité artistique installé par la ministre de la Culture en mars 2024, a engagé une consultation conduisant à la sélection d'un projet lauréat en décembre 2024, porté par un groupement constitué de l'artiste Claire Tabouret et de l'atelier de maître-verrier Simon-Marq. La réalisation du projet débutera en début d'année 2025 par une phase d'étude.

2.4 Préparation d'une nouvelle phase de travaux de restauration dans la cathédrale (phase 3)

L'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris poursuit son activité à l'horizon 2028, d'une part en assumant la responsabilité de l'entretien-maintenance de la cathédrale et de sa sécurité incendie, en lien avec l'affectataire en charge de la sûreté du monument, d'autre part en préparant et conduisant des restaurations extérieures, nécessaires pour traiter des pathologies du monument antérieures à l'incendie, relatives à la tour sud et au chevet. Grâce à la confiance des mécènes de la cathédrale qui ont pour l'essentiel confirmé leurs promesses de dons, il utilisera pour ce faire la part des dons non utilisée pour les travaux réparant les dégâts de l'incendie. L'année 2024, sur ce plan, a été consacrée à l'engagement d'une part des études et travaux urgents sur la tour sud (beffroi, abat-sons, jougs des bourdons, couverture de la tour) d'autre part des études de projet relatifs à la restauration extérieure du chevet et de ses grands arcs-boutants, enfin à l'engagement de diagnostics sur les trois grandes roses de la cathédrales et les croisillons nord et sud, afin d'apprécier les urgences relatives de ces différents interventions et d'ordonner les travaux de phase 3 en 2025.

2.5 L'activité contractuelle

Après une année 2022 extrêmement intense en termes d'activité contractuelle, les années 2023 et 2024 ont permis d'achever les dernières consultations encore en cours.

Elles ont principalement porté sur l'achèvement des procédures relatives à la quatrième sous-opération de la restauration consacrée aux installations techniques de la cathédrale (réseaux électriques, chauffage), à la sécurité incendie et aux travaux d'accompagnement architectural permettant le passage des câbles et des réseaux. Décomposée en 12 lots dont un macrolot technique, les 4 derniers lots ont pu être attribués en 2023.

Enfin la cinquième sous-opération qui s'intéresse à la restauration des beffrois (en particulier le beffroi dans la tour Nord abîmé par l'incendie) et aux aménagements liés au parcours du public dans les tours qui avait été préparée en 2022 afin de permettre l'engagement des consultations des entreprises et la notification des différents marchés de travaux en 2023.

Au total auront été attribués plus de 150 marchés de travaux et de prestations concernant plus de 250 entreprises et ateliers d'art.

En plus du suivi de l'ensemble des marchés notifiés, l'année 2024 a également permis d'initialiser la troisième phase de travaux, prévue pour débuter en 2025, avec la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre associé.

3/ La valorisation du chantier et des métiers

Comme cela est prévu par son décret statutaire l'établissement Rebâtir Notre-Dame de Paris « *assure la mise en valeur du chantier, y compris dans sa dimension internationale, et des savoir-faire nécessaires pour la conduite des opérations mentionnées et en assure la mise en œuvre auprès de tous les publics* ».

L'établissement a donc poursuivi activement sa mission de mise en valeur du chantier et des savoir-faire qui y sont mobilisés à travers des actions de programmation et de médiation culturelle auprès de tous les publics, de communication audiovisuelle et numérique et de communication auprès de la presse et des médias. Celles-ci avaient été décrites dans le projet scientifique et culturel qui a été adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 novembre 2021.

3.1 Programmation et médiation culturelle

Les actions décrites dans le projet scientifique et culturel s'articulent autour de plusieurs axes :

- Une programmation pluriannuelle d'événements culturels s'inscrivant dans les calendriers des manifestations nationales
- Des expositions temporaires au plus près de la cathédrale
- Une maison du chantier et des métiers à proximité immédiate de la cathédrale
- Des expositions en France et à l'étranger grâce à des partenariats
- Un programme pluriannuel de conférences
- Des partenariats autour de projets éditoriaux
- Des outils adaptés pour la médiation culturelle, notamment à destination des publics scolaires.

De nombreux projets ont ainsi vu le jour en 2023 ainsi que la poursuite de projets initiés les années précédentes.

L'établissement a inauguré en mars 2023 l'exposition « Notre-Dame de Paris : au cœur du chantier », d'une surface de 300 m² située à proximité immédiate de la cathédrale, sous le parvis municipal. Véritable maison du chantier et des métiers cette exposition est conçue autour de 8 ilots thématiques, correspondant chacun à une grande famille de métiers ou d'opération, auxquels s'ajoutent 1 film

immersif, 11 films d'animation sur les travaux et 278 capsules métier. Cette offre est gratuite et accessible à tous les publics. A fin 2023 cette exposition avait déjà accueilli plus de 160 000 visiteurs individuels et plus de 2000 élèves dans le cadre de visites scolaires.

Face à ce succès, plusieurs axes d'évolution ont été mis en œuvre en 2024 : renouvellement des contenus (audiovisuels, textes et métiers) afin de refléter l'avancée du chantier, ateliers hors-les-murs à destination des collégiens et lycéens et programmation d'ateliers pour les jeunes et les familles à l'occasion des vacances scolaires de la Toussaint et de fin d'année.

Au total, ce sont près de 400 000 visiteurs qui auront été accueillis dans cette maison du chantier depuis son ouverture, parmi lesquels 130 000 ont bénéficié d'une visite guidée.

Les expositions sur les palissades entourant le chantier ont fait l'objet de plusieurs renouvellements.

Les acteurs du chantier ont été mis à l'honneur sur le parvis grâce à un partenariat avec National Geographic qui a permis de proposer les photographies de l'artiste belge Tomas Van Houtryve puis un partenariat avec le studio Harcourt présentant près de 100 photos, individuelles et collectives, représentant environ 500 acteurs et partenaires de la restauration de la cathédrale. Dans la rue du cloître, le partenariat avec l'agence Magnum a quant à lui permis de présenter les opérations du chantier et les métiers, depuis la sécurisation jusqu'à aujourd'hui, grâce aux photos de Patrick Zachmann, accompagnées de textes et d'infographies.

De février 2023 à juin 2024, l'exposition « Notre-Dame de Paris : des bâtisseurs aux restaurateurs » a été proposée en coproduction avec la Cité de l'architecture et du patrimoine. Cette exposition retraçait l'histoire de Notre-Dame de Paris et de ses différents chantiers à travers trois thématiques : Les lendemains de l'incendie et les premiers mois du chantier, le lien entre le chantier actuel et les chantiers du Moyen âge et du XIXe siècle, la restauration actuelle et ses métiers.

Cette exposition qui regroupait près de 60 œuvres et objets liés à la cathédrale ainsi qu'une borne Timescope présentant un film sur le chantier en réalité augmentée a accueilli près de 150 000 visiteurs dont 484 visites de groupes.

Rendez-vous devenu traditionnel, l'établissement était présent lors des 40^{ème} et 41^{ème} éditions des Journées européennes du patrimoine, organisées les 16 et 17 septembre 2023 et les 21 et 22 septembre 2024, l'établissement a offert aux visiteurs la possibilité de découvrir un véritable Village du chantier. Un parcours leur a permis de se familiariser avec les différentes composantes du chantier de Notre-Dame. L'offre a pu être augmentée d'années en années avec une augmentation du nombre de métiers présentés, des démonstrations, conférences ainsi que, pour 2024, deux concerts de la Maîtrise de Notre-Dame.

Avec déjà plus de 20 000 visiteurs en 2022 l'établissement a su répondre à l'intérêt toujours fort du public, qui a été encore plus nombreux en 2023 avec plus de 30 000 visiteurs puis en 2024 avec près de 42 000 visiteurs.

Dans le cadre des journées européennes des métiers d'art d'avril 2024, l'établissement s'est associé à une programmation proposée par Le Centre des Monuments nationaux (Sainte-Chapelle) afin de faire découvrir et expérimenter les métiers fabuleux de l'artisanat et de la restauration du patrimoine. Des

démonstrations, rencontres et échanges avec les artisans maîtres-verriers et charpentiers compagnons du devoir ont pu être proposés.

Le projet de mallette pédagogique « Rebâtir Notre-Dame de Paris » s’est concrétisé en 2023 avec les premières distributions de cet outil qui vise à faire découvrir le chantier et promouvoir les métiers du patrimoine afin de susciter des vocations. Un outil de médiation « clé en main » a ainsi été conçu pour être distribué gratuitement dans toute la France dans le cadre scolaire et extra-scolaire. Adaptée au 12-17 ans, cet outil ludo-éducatif contient 13 activités (de 20 à 45 minutes), des activités de collaboration, de compétition, de réflexion ou encore des activités manuelles, avec différents niveaux de difficultés. A fin 2024, près de 2000 malles sont distribuées grâce à l’intermédiaires de partenaires, dont 5 structures d’insertion professionnelle, touchant plus de 240 000 jeunes.

L’établissement s’est associé à l’Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) dans le cadre du dispositif Micro-Folie qu’il porte pour coproduire une collection portant sur Notre-Dame de Paris. Ce dispositif, implanté au plus proches des habitants des territoires éloignés de la culture, repose sur un Musée Numérique qui permet à chacun de découvrir les chefs d’œuvre de l’art et du patrimoine réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques.

La collection portant sur Notre-Dame a pris place aux côtés de nombreux autres partenaires culturels : Musée d’Orsay, BnF, Archives nationales, musée de Cluny, MPP, Mobilier national, musées de la Ville de Paris...

3.2 Actions en faveur de l’apprentissage

Le chantier de Notre-Dame de Paris ainsi que toutes les actions de mise en valeur menées par l’établissement public permettent ainsi de mettre en avant les métiers d’art et du patrimoine, indispensable à la réalisation des travaux. Afin de contribuer au renforcement de ces filières, l’établissement avait conclu en 2021 un contrat avec l’association Ensemble Paris Emploi et Compétences (EPEC), de façon à faciliter l’insertion et la mise en œuvre de clauses spécifiques dans ses marchés publics, destinées à favoriser l’accueil d’apprentis sur le chantier ou de personnes éloignées de l’emploi.

L’établissement a poursuivi ces actions en 2023 et en 2024 dans le cadre des marchés de travaux de restauration, dans le prolongement de ce qui avait été initié en 2022. Un total de 31 marchés notifiés intègre une clause sociale incitant à l’insertion et au recrutement d’apprentis.

Ces clauses ont permis la réalisation de plus de 55 000 heures de travail effectuées par les publics cibles de l’insertion (dont 26 000 heures dans le cadre de contrats d’alternance). Au total, ce sont environ 70 personnes, entre 17 et 34 ans, provenant de 17 entreprises qui ont pu bénéficier de ce dispositif entre 2022 et 2024.

Ces contrats se rapportent aux métiers de conducteur de travaux, de maçon, de tailleur de pierre ou encore de manœuvre de gros-œuvre.

Toujours dans le domaine de la formation et de l'apprentissage, l'établissement a mis en place une collaboration avec l'ONISEP afin de valoriser les métiers présents sur le chantier de Notre-Dame à travers une série de vidéos.

Ces vidéos ont été diffusées en deux parties : une première série en janvier 2024 et la seconde série en septembre et octobre 2024. Elles sont toujours disponibles sur le site de l'ONISEP, à la page correspondante au métier, sur ses réseaux sociaux ainsi que sur ceux de l'établissement.

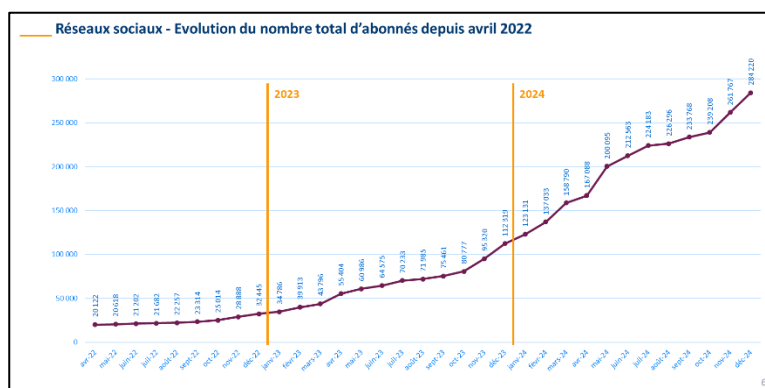
3.3 Communication auprès des donateurs et du public

La mission d'information de l'établissement Rebâtir Notre-Dame de Paris est essentielle pour répondre au vif intérêt des 340 000 donateurs, du public ainsi que de la presse et des médias pour le chantier, en France et dans le monde entier, qui ne se dément pas.

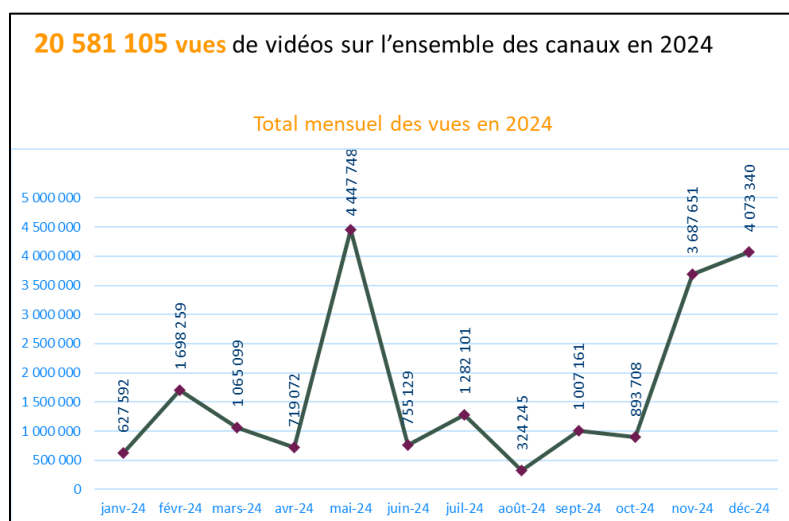
A cette fin, des outils de communication adaptés ont été mis en place en 2022 afin d'informer ces différentes parties prenantes sur le déroulement du chantier.

Un travail important de développement de ces outils de communication numérique a été réalisé en 2023 et 2024 en proposant un nombre régulier et important de contenus de qualité rendant compte de l'avancée du chantier. Le public ne pouvant pas accéder au chantier, l'établissement a continué de développer de nombreux contenus photos et vidéos permettant de présenter de manière didactique, pédagogique et attractive les différentes opérations et les métiers.

Ce développement a connu un grand succès en réunissant un nombre croissant d'abonnés (plus de 284 000 en fin d'année 2024).



L'augmentation des contenus vidéos proposés sur les réseaux sociaux (en moyenne deux par semaines en 2024 contre deux par mois en 2023) ont permis d'atteindre un total de 20 581 105 vues de vidéos sur l'ensemble des réseaux en 2024, contre 1 781 835 en 2023.



L'arrivée au sein de l'établissement en 2023 d'un cadreur-monteur et l'attribution d'un marché de production audiovisuelle ont contribué à cette augmentation de l'offre sur les réseaux. Elle a également permis une forte hausse des prises de vues du chantier à des fins de documentation ou à destination de la presse.

La presse et les médias sont restés, pour l'établissement, un canal majeur et stratégique pour informer le public sur l'avancée du chantier, valoriser auprès du plus grand nombre les métiers et les savoir-faire qui contribuent à la renaissance de la cathédrale et promouvoir les actions de programmation et de médiation culturelle. L'établissement a poursuivi ses actions à destination de la presse et des médias français et étrangers, par l'organisation de visites de presse dans les ateliers des entreprises et ateliers d'art et l'envoi régulier de communiqués de presse présentant les principales opérations du chantier et les métiers associés, mais aussi par l'organisation de visites ponctuelles sur le chantier pour le besoin de reportages ou de documentaires.

Des co-productions et des partenariats structurants ont également été mis en place avec différents médias de presse écrite ou télévisuelle.

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation Bettencourt Schueller, mécène des métiers d'art du chantier, et l'établissement public, le magazine trimestriel dédié aux métiers d'art, aux savoir-faire d'excellence et à la création contemporaine du groupe Beaux-Arts GESTE/S a mis en valeur depuis sa création en 2022, onze métiers d'art du chantier (soit un par numéro déjà paru), à travers un reportage d'une dizaine de pages.

La chaîne de télévision KTO a proposé une série de reportages consacrés à ceux qui œuvrent à la réouverture de la cathédrale, à travers des reportages et des rencontres, un dimanche sur deux, depuis septembre 2023 jusqu'à la réouverture de la cathédrale.

Un certain nombre de documentaires a également pu être proposé tout au long de l'année 2024 et plus particulièrement à l'occasion de la réouverture.

CFRT :

- Les Piliers de Notre-Dame : série documentaire de cinq portraits de compagnons et artisans d'art œuvrant à la renaissance de la cathédrale, diffusée dans Le Jour du Seigneur (France 2), en juillet / août 2024 (quatrième saison).
- Sanctuaire(s) : un épisode consacré au chantier de restauration de la cathédrale, mis en ligne en septembre 2024, sur JDS.tv.
- Le Souffle de Notre-Dame : une version courte de 26 minutes diffusée dans Le Jour du Seigneur (France 2) le dimanche 31 mars 2024, une version longue de 52 minutes diffusée le 3 décembre, sur France 2 en deuxième partie de soirée.

Pernel Media pour Planète + :

- un épisode consacré au chantier de restauration, « Notre-Dame de Paris, la reine des cathédrales » diffusé le 3 novembre 2024 sur Planète +, dans le cadre de la série documentaire « Le Génie des bâtisseurs ».

France 24 :

- « Notre-Dame de Paris la renaissance », épisode numéro 4 de Billet-Retour, d'une durée de 17 minutes, mis en ligne le 22 novembre 2024 et multidiffusé.

Electron Libre pour France Télévisions :

- en co-production avec Electron Libre, un grand documentaire de 110 minutes « Notre-Dame Résurrection » a suivi le chantier de restauration de la cathédrale de 2019 à 2024. Il a été diffusé le 3 décembre 2024 en prime-time sur France 2.

Upside TV pour Canal + :

- « Notre-Dame la renaissance », documentaire de 70 min, diffusé sur C8 le 27 décembre 2024.

Le magazine semestriel La Fabrique de Notre-Dame, véritable journal de bord du chantier, sous la direction éditoriale de l'établissement, en partenariat avec Connaissance des Arts, a continué à accompagner la restauration de la cathédrale tout au long des travaux en permettant à chacun de vivre le chantier de l'intérieur et de participer à cette aventure collective sans précédent. Le numéro cinq a été édité en juin 2023, le numéro six en décembre 2023 et le numéro sept en juillet 2024. Envoyé aux donateurs en version électronique ou en version papier, il rencontre également un accueil favorable dans les points de ventes. L'intégralité des bénéfices contribue au financement des travaux de restauration.

En complément, l'établissement informe également de façon ciblée les fondations et les mécènes à travers l'envoi d'un bulletin d'information bimestriel sous forme de lettre électronique.

Plusieurs projets éditoriaux ont vu le jour en 2024 : une co-édition avec Unique Héritage (collection Quelle Histoire), a permis la sortie en juillet 2024 d'un ouvrage destiné aux enfants de 6 à 10 ans portant sur le chantier de restauration et les métiers. Distribué dans toute la France via un important réseau de librairies, 1 810 exemplaires ont été vendus depuis sa sortie ; un partenariat avec les éditions Glénat a vu la publication, en septembre 2024, d'un cahier d'activités (jeux, dessins, collages...) destiné aux enfants qui permet d'explorer les cinq années du chantier de restauration.

Enfin, l'établissement a co-édité avec les éditions Tallandier un beau-livre, paru en novembre 2024, relatant l'histoire officielle et exclusive des cinq années du chantier de restauration, écrit par Mathieu Lours, historien de l'art spécialiste des cathédrales et auteur de nombreux ouvrages sur Notre-Dame de Paris. Immergé dans le chantier, il a fondé son propos sur de nombreuses rencontres avec les compagnons et acteurs du chantier et propose 304 pages illustrées par plus de 250 photographies et documents inédits.